Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

La Vallée d'Ossau
Communauté de Communes

Rapport d'activités

2025

Service public de gestion des déchets

Notre point commun

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

Le territoire

La CC Vallée d'Ossau (CCVO), EPCI situé au centre du département des Pyrénées- Atlantiques, est composée de 18 communes pour un total de 9 728 habitants. L'habitat est défini comme touristique-autre, et rural.

La collectivité possède la compétence de collecte en régie, et de traitement des déchets ménagers et assimilés par recours à des prestations de service. Elle possède sur son territoire deux déchetteries accueillant les ordures ménagères résiduelles, le tri sélectif, et les déchets de déchèterie.

18
communes

9 728
habitants
permanents
(données INSEE actualisées en décembre 2024)

13 854
habitants
DGF (pop. INSEE + résidences secondaires + nombre de places de caravanes)

Arudy	2228
Aste-Béon	231
Béost	231
Bescat	255
Bielle	371
Bilhères	154
Buzy	1006
Castet	136
Eaux-Bonnes	215
Gère-Belesten	189
Iseste	442
Laruns	1177
Louvie-Juzon	1058
Louvie-Soubiron	133
Lys	322
Rébénacq	639
Sainte-Colome	354
Sévignacq-Meyracq	577
TOTAL	9 728

Arudy
+ 2000 hab.

16 hab./km²
Densité moyenne
(moyenne nat. : 104,6 hab./km²)

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

Historique du service

29 juillet 1964
Création du SIVOM sur le bassin d' Arudy

26 janvier 2001
Transfert de la compétence traitement au SMTD/valor Béarn, nouvellement créé.

Le SIVOM garde la compétence collecte.

5 avril 2001
Les statuts du SIVOM sont modifiés suite à la loi Chevènement de 1999 et la loi des finances pour 1999 n°98-1266 du 30 décembre 1998.

01 janvier 2002
Le SIVOM adhère au Syndicat Mixte du traitement des déchets de Valor Bearn.

01 janvier 2009
Le SIVOM est transformé en Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau. Cette dernière étend son domaine d'action : Aménagement de l'espace / Développement économique / Protection et mise en valeur de l'environnement / Politique du logement et du cadre de vie / Action sociale / Télévision et T.I.C.

80 hab./km²
Densité la plus importante : Arudy

5 hab./km²
Densité la plus faible : Béost, Eaux-Bonnes, Laruns et Louvie-Soubiron

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

Moyens humains

Jean-Paul Casaubon
Président de la CC Vallée d'Ossau

Fernand Martin
VP en charge de l'environnement

Jean-Louis Barban
Isabelle Bergès
Daniel Carrey
Sylvie Cassou
Josiane Mourterot
Marie-France Poeymedou
Jean-François Regnier
élus de la commission Environnement et Service Public des Déchets

Éric Villacampa
Directeur général des services

Anaïs Morere
Chef de pôle Environnement

Florian Lanot-Grousset
Chef de service

Delphine Vassilopoulos
Chargé de prévention déchets & communication

Dominique Cassou
Agent de maîtrîse

Pascal Cabuzel
Marcel Duclaux
Jérôme Habarrot
Yannick Monjuste

Jacques Lardit
Agent de maîtrîse

Clément Montredon
Nicolas Mourasse
Gilles Poeymarie
Laurent Salanouve
Benoit Soubielle-Fourie
Agents

Franck Joly
Eduardo Da Silva en renfort
Agent

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

Moyens matériels

Camions
- 3 BOM 19T
- 1 camion grue Evolupac 26 T
- 1 camion polybenne grue 26T
- 1 camion polybenne 26T
- 1 fourgon avec hayon
- 1 pelle mécanique à pneus
- 1 partner

Containers OM et Tri - PAV (points d'apport volontaires)
- 208 containers : 40 bacs 1100L, 168 bacs 750L
- 60 bacs 1100L remplacés

Colonnes
- 113 colonnes semi-enterrées pour les OM
- 63 colonnes semi-enterrées à verre
- 32 colonnes semi-enterrées à tri sélectif multimatériaux
- 37 colonnes aériennes à verre, 6 OM et 6 tri sélectif

Bennes
- 4 bennes à gravats de 15m³
- 15 bennes de 30m³
- 2 bennes de 40m³

Containers Tri-PAV (points d'apports volontaires)
- 324 en 1100L
- 298 en 750L

Perspectives d'acquisition

Un travail est en cours pour moderniser le parc matériel et limiter les coûts d'entretien.

- Retrait progressif des bacs roulants de 1100L, qui ne sont plus aux normes.

Dans le cadre de ce projet, il est également prévu de remplacer une partie du parc de colonnes à ordures ménagères, devenues défectueuses après plusieurs années d'utilisation.

- L'acquisition de 2 bennes de déchèteries (2 de 30m³)

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

Synthèse budgétaire

Compte administratif		
Déchèteries (fonctionnement)	22 800.55 €	Energies + nettoyage conteneurs
Transport et traitement	728 161.80 €	Valor Béarn
Location mobilière et immobilière	11 863.37 €	
Véhicules OM	314 786.04 €	Entretien, carburant, assurance, maintenance et actes
OM(investissement)	362 341.52 €	Déchèterie + matériel (programme 270 et 271)
Tri déchets	101 628.98 €	Valor Béarn, Paprec, Arrascles, Chimerec et JDS
Remboursement emprunt	167 714.52 €	
Charges de personnel	656 701.46 €	Charges, vêtements, formation et visites médicales
Communication	10 300.63 €	
Amortissement	183 803.58 €	

TOTAL 2 561 352.45 €

- **TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères)**
Calcul TEOM = (valeur locative du logement / 2) x taux TEOM
TEOM perçue en 2024 : 1 881 076 €

Taux inchangés sur les 5 zones :
- **Eaux-Bonnes : 14,20 %**
- **Laruns : 13,25 %**
- **Arudy : 12,36 %**
- **15 autres communes : 12,09 %**
- **Les Etchartes : 10,57 %**

- **Redevance Spéciale : non perçue à ce jour pour 2020, 2022, 2023 et 2024**

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

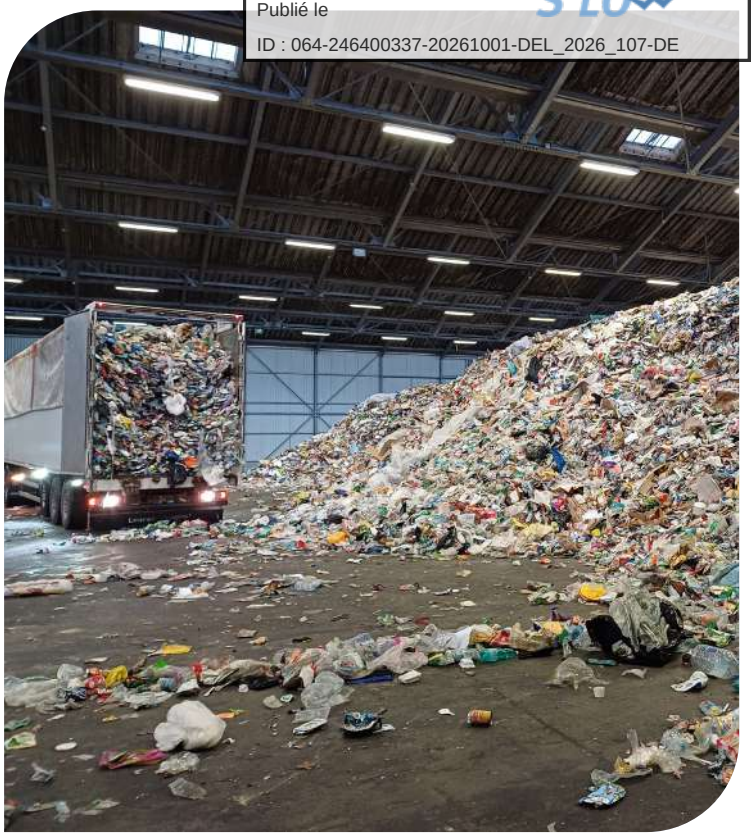

RECETTES	
Eco-organismes	291 595,67 €
TEOM	1 950 776 €
Amortissement	42 339 €
Dotations et Excédents reportés	506 320,99 €
FCTVA	87 135,29 €
Subventions et participations	34 912,26 €
Cessions d'actifs	63 568,48 €
Autres recettes diverses, Appels à projets...	157 674,21 €

TOTAL 3 091 982,90 €

Éco-organismes / Repreneurs	Flux géré	Soutien 2025
Régularisations d'exercices antérieurs	Divers Flux	55 107,43 €
Arcelormittal	Acier, Mâchefers d'incinération	4 206,70 €
Arrascles	Ferraille	21 730,40 €
CITEO	Emballages, Papier/Carton (+ soutien de base tri sélectif)	150 863,53 €
Cyclamen	Aluminium, Non ferreux (mâchefers)	4 757,02 €
Ecomaison	Déchets d'ameublement	8 838,63 €
Ecosystem	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	5 821,77 €
Newreels	Journaux/Revue/Magazines (JRM)	2 454,78 €
O.I	Verre	11 677,64 €
Paprec	Cartons	23 481,67 €
Récuprat	Papier Gros de Magasin (GM)	1 762,06 €
Saica	Papier	894,04 €

TOTAL 291 595,67 €

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

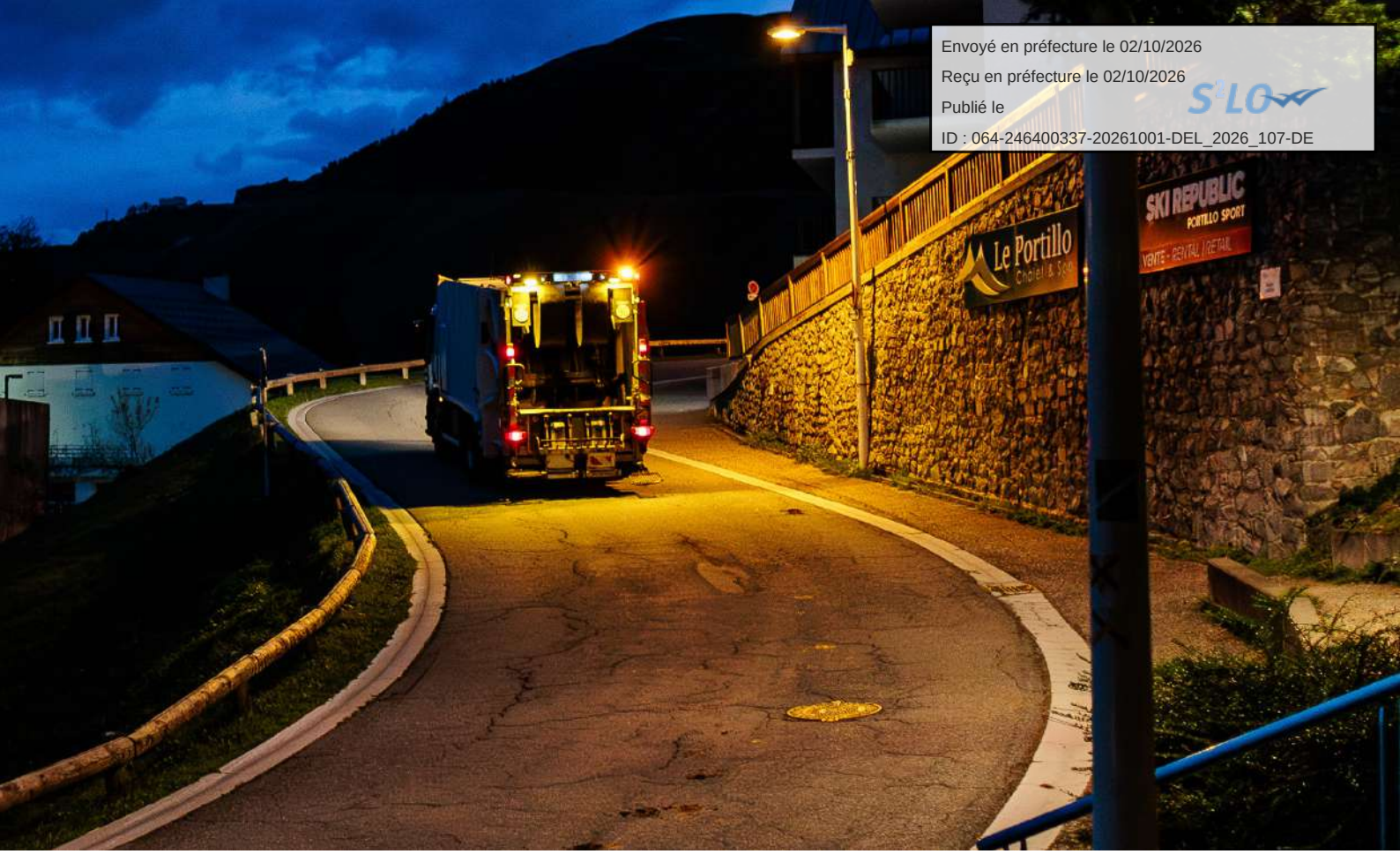

Charges de carburant

Coût total carburant 2025 : 95 201,09 € pour les 6 véhicules (les 3 BOM, le BOM grue et les 2 polybennes) ainsi que la voiture de service de collecte, le fourgon de collecte et la consommation des outillages thermiques tels que les rotofils utilisés par les agents lors des journées d'entretien.

Comparaison globale sur les coûts de carburant 2024/2025 (tout périmètre confondu du service collecte) :

2024 : 78 357,58 €

2025 : 95 201,09 €

Différence : +16 843,51 €, soit + 21,5 % .

Cette évolution s'explique par la hausse régulière du prix du carburant, mais aussi par le contexte international (tensions géopolitiques, prix de l'énergie) qui pèse directement sur les coûts d'approvisionnement des collectivités

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

Répartition des compétences collecte et traitement

La CC Vallée d'Ossau assure la compétence collecte. Suite à l'adhésion au Syndicat Mixte de Traitement des Déchets dénommé Valor Béarn en 2002, la partie traitement des déchets est confiée au SMTD Valor Béarn.

Le service public de gestion des déchets (SPGD) de la CC Vallée d'Ossau gère le parc de contenants (bacs roulants, bornes aériennes et colonnes semi-enterrés), la collecte des déchets ménagers et assimilés et les déchèteries.

Une fois collectés, les déchets sont transportés vers les différentes installations de traitement de Valor Béarn pour être valorisés ou enfouis :

- L'usine d'incinération des ordures ménagères de CAP ECOLOGIA à Lescar,
- Le centre de tri des emballages à Sévignacq-Thèze,
- La plateforme de déchets verts de la déchèterie de Louvie-Juzon,
- L'enfouissement à l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) à Précilhon

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages et papiers	Emballages en verre	Déchets alimentaires et de jardin	Déchèteries
Pré-collecte	CCVO	CCVO	CCVO	Composteurs offerts par la CCVO	-
Collecte	CCVO	CCVO	Société Landaise de Récupération (SLR Minéris)	-	CCVO
Transfert/ Transport	CCVO via Valor Béarn	CCVO via Valor Béarn	Société Landaise de Récupération (SLR Minéris)	Valor Béarn	CCVO
Traitement	Valor Béarn	Valor Béarn	Owens-Illinois	Valor Béarn	CCVO / Valor Béarn

La Vallée d'Ossau Communauté de Communes

VALOR BEARN SMTD – Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Bassin Est du Béarn

mineris GROUPE

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

Analyse technique

1 fois par quinzaine

sur l'ensemble du territoire

en porte à porte

ou en points d'apports volontaires

70%

1 fois par quinzaine

sur l'ensemble du territoire

en porte à porte

et points d'apports volontaires

30%

Renforcement des collectes des gros producteurs (2 à 3 fois par semaine)

Renforcement des collectes des gros producteurs (3 fois par semaine)

chiffres clés

46 CSE (14 en OM et 24 en Tri et 8 en verre) et 13 colonnes (7 OM et 6 Tri) aériennes installées en 2025
Au total, le parc est de :

208 Colonnes semi-enterrées (CSE) :
- 113 OM (+8% par rapport à 2024) : 23 en 3m³ / 90 en 5m³
- 32 TRI : (0 en 2024) 32 en 5m³
- 63 VERRE : (28.5% par rapport à 2024) 63 en 3m³

49 Colonnes aériennes :
- 37 VERRE : (13% de moins par rapport à 2024) 53 en 2m³ et 3m³
- 6 OM : (0 en 2024) 6 en 5m³
- 6 TRI : (0 en 2024) 6 en 5m³

PAV (point d'apport volontaire) :
- 87 OM
- 87 TRI

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

Effectif

Période	Effectifs mobilisés
Base annuelle	12 ETP
Saison hivernale (décembre à mars)	+ 1 à 2 ETP
Saison estivale (mi-mai à fin septembre)	+ 3 ETP

En période d'activité classique, le service fonctionne sur un socle permanent. En période de forte activité touristique, des renforts sont mobilisés de manière saisonnière, à hauteur de 1 à 3 ETP selon les périodes, afin d'assurer la continuité et la qualité du service.

Collecte

Règlement de collecte (03 novembre 2025)

L'année 2025 a été marquée par l'adoption du nouveau Règlement de collecte, destiné à harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire et à préciser les droits et obligations des usagers.

Le règlement de collecte constitue un cadre de référence pour les évolutions futures du service, et engage le SPGD (service de prévention et gestion des déchets) dans un cadre d'intervention précis.

Prévention des risques et réorganisation des tournées

Dans le cadre de la démarche de prévention des risques professionnels, plusieurs tournées de collecte ont été réorganisées afin de supprimer les manœuvres en marche arrière présentant un risque pour les agents et les usagers au travers d'un travail sur les zones d'améliorations prioritaires (ZAP).

ZAP (03 novembre 2025) :

- Nombre de communes ciblées : 7
- Nombre de ZAP : 19
- Nombre de personnes rencontrées en porte à porte : 82 personnes présentes à leur domicile et 79 cabas distribués pour l'apport du tri sélectif et/ou verre aux PAV

Convention territoriale : Echartès

Dans une logique de territoire, une convention a été passée avec la CCPN (Communauté de communes du Pays de Nay), adoptée en conseil communautaire le 11 décembre 2025. Celle-ci prévoit en premier lieu que la collecte des Echartès soit désormais assurée par la CCPN, dans une logique de cohérence et d'optimisation territoriale. Par ailleurs, les habitants des Echartès peuvent dorénavant utiliser la déchèterie d'Asson, située à proximité immédiate de leur secteur géographique et donc plus accessible que les déchèteries de la CCVO.

Réorganisation des fréquences de collecte (03 novembre 2025)

La réorganisation des fréquences de collecte des ordures ménagères a été mise en œuvre le 3 novembre 2025 avec le passage en C0,5. Cette évolution fait suite à un constat initial faisant état d'un taux de remplissage moyen des bacs d'environ 33 %. Deux phases de tests, menées en amont en 2025, se sont révélées concluantes et ont permis de valider le dispositif. Sa mise en œuvre s'est accompagnée d'un important travail de communication auprès des usagers, via différents supports, des calendriers individualisés et des outils numériques. Cette évolution a entraîné une réorganisation complète des tournées de collecte sur l'ensemble du territoire, en parallèle, d'un confortement des points d'apport volontaires sur le territoire.

Information des usagers : livret SPGD

Un livret d'information du SPGD (Service Public de Gestion des Déchets) a été distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la vallée. Il présentait les principales informations du service et comportait un calendrier personnalisé par commune, des collectes OM et Tri.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

Colonnes semi-enterrées (CSE)

Le déploiement des CSE constitue un projet structurant visant à moderniser les points d'apport volontaire.

Objectifs :

- Amélioration de l'intégration paysagère ;
- Augmentation des capacités de stockage ;
- Amélioration de la qualité des PAV (points d'apport volontaire)
- Modernisation des systèmes de collecte.

Bilan 2025

- Déploiement engagé sur plusieurs communes du territoire ;
- Travail de co-construction étroit avec les communes pour adapter les implantations ;
- Amélioration constatée de la propreté et de l'usage des points.
- La CCVO a été retenue comme lauréate de l'appel à projets CITEO « Tri hors foyer » (154 000€)

Perspectives 2026

- Ajustement des implantations existantes ;
- Développement complémentaire de colonnes aériennes selon les besoins.

Chiffres clés

Déploiement de 59 nouvelles unités de collecte, comprenant 46 colonnes semi-enterrées

(14 pour les OM, 24 pour le tri et 8 pour le verre) ainsi que 13 colonnes aériennes (7 pour les OM et 6 pour le tri).

État du parc de points d'apport volontaire

Type d'équipement	Flux	Détails / Capacités
Colonnes semi-enterrées (CSE)	OM	23 en 3 m³ 90 en 5 m³
	TRI	32 en5m³
	VERRE	63 m³
Colonnes aériennes	VERRE	53 (en 2 m³ et 3 m³)
	OM	7 en 5 m³
	TRI	6 en 5 m³
PAV (Point d'apport volontaire) en containers	OM	88 containers
	TRI	80 containers

Tonnages des 3 principaux flux

Catégorie	OMR en tonnes	Tri en tonnes	Verre en tonnes
2022	2 526,92	658,34	529,12
2023	2 283,76	620,39	503,75
2024	2 234,46	578,54	493,4
2025	2 178,08	628,86	512,31
évolution 2022-2025	-13,80%	-4,48%	-3,18%

Quantités moyennes habitant (kg/hab/an)

Catégorie	OMR	Tri	Verre
2022	260	68	54
2023	235	64	52
2024	230	59	51
2025	224	65	53

Total des déchets d'ordures ménagères collecté par habitant :

- 2022 : 260 kg/hab/an
- 2023 : 235 kg/hab/an
- 2024 : 230 kg/hab/an
- 2025 : 224 kg/hab/an

Soit une baisse globale de 13.85 % entre 2022 et 2025.

En 2022, le territoire présentait un tonnage d'ordures ménagères par habitant fortement supérieur à la moyenne nationale (223.50 kg/hab/an - source Ademe - contre 260 kg/hab/an pour la CCVO) Depuis trois ans, la CC observe une légère mais constante diminution.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

Déchèteries

Louvie		Geteu	
Lundi	14h	Lundi	14h - 18h
Mardi	14h		
Mercredi	10h - 12h	Mercredi	14h - 18h
Jeudi	14h - 18h	Jeudi	10h - 12h
Vendredi	10h - 12h	Vendredi	14h - 18h
Samedi	10h-12h 14h - 18h	Samedi	10h-12h 14h - 18h

Mise en place du contrôle d'accès

Le 3 novembre 2025, un nouveau système de contrôle d'accès par lecture automatisée des plaques d'immatriculation a été mis en service sur les déchèteries de Louvie-Juzon et Geteu.

Cet équipement permet d'améliorer le suivi de la fréquentation des sites tout en conservant les principes qui font la qualité du service :

- accès gratuit pour les particuliers du territoire ;
- absence de limitation du nombre de passages ;
- simplicité d'utilisation.

Objectifs :

- maîtrise des flux ;
- équité d'accès ;
- suivi précis des usages.

Le déploiement de ce dispositif s'est accompagné d'un investissement important des équipes. Face à une forte concentration des demandes d'inscription sur une période courte, les agents du pôle environnement et les agents de France Services se sont pleinement mobilisés pour assurer l'enregistrement des véhicules et garantir la continuité du service.

Cette phase a nécessité une organisation renforcée et une forte réactivité, afin de traiter efficacement les demandes tout en maintenant un accompagnement de qualité auprès des usagers dans leurs démarches.

Inscriptions à l'accès en déchèterie par lecture de plaques d'immatriculation (01/08/2026) :

- 3 775 particuliers ;
- 125 professionnels ;
- 19 collectivités ;
- 1 association ;

Fréquentation annuelle (nombre de passage /an sur la période du 1er janvier au 1er août 2026)

Geteu : 6 642

Louvie-Juzon : 17 077

TOTAL : 23 719

Les estimations de fréquentation des sites de Geteu et de Louvie-Juzon sont issues de la lecture automatique des plaques d'immatriculation sur un mois de référence considéré comme représentatif. Les données ont été extrapolées sur une base annuelle (×12) afin de donner un ordre de grandeur des flux. Il s'agit donc d'une estimation permettant d'identifier les tendances d'usage des sites. Les chiffres consolidés et définitifs seront présentés dans le rapport d'activité de l'année prochaine, à l'aide des chiffres du contrôle d'accès dans des déchèteries

Perspectives 2026 :

- exploitation des données ;
- optimisation du fonctionnement.

Règlement de déchèterie

Adopté le 3 novembre 2025, il vise à clarifier les conditions d'accès ; définir les déchets autorisés et non autorisés ; sécuriser les sites et améliorer la qualité du service.

Un travail spécifique a été engagé pour mieux orienter les usagers en cas de refus de déchets. À ce titre, chaque gardien dispose désormais d'un livret de référence recensant les principaux flux refusés, ainsi que les solutions de réorientation adaptées pour permettre une meilleure prise en charge des déchets et favoriser leur bonne orientation vers les filières appropriées.

Kilométrage annuel par flux (Louvie-Juzon et Geteu)

Flux	Destination	Louvie-Juzon	Geteu	Type
Gravats	Oloron	2 491 km	3 102 km	Régie
Cartons	Montardon	576 km	546 km	Régie
Pneus	Montardon	288 km	364 km	Régie
DIB	Précilhon	5 618 km	3 096 km	Régie
Bois	Rion des Landes	13 000 km	765 km	Prestataire + Régie (Geteu)

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

Tonnage

Tonnages (en T) des déchèteries :

Catégorie	2022	2023	2024	2025	Évolution (2022-2025)
Gravats	800	1 304,00	749,28	733,36	- 8,33%
Tout venant*	837,8	832,72	898,8	831,26	- 0,78%
Déchets verts	1 232,63	1 092,00	1 055,34	1 274,58	+ 3,40%
Bois	558,32	554	580,1	605,48	+ 8,45 %
Pneus**	66,12	49,46	44,14	38,2	-42,33%
Ferrailles	105,14	116,26	123,82	135,32	+28,71 %
Cartons	49	72,7	97,04	87,18	+77,92%
**Piles ** **	1,68	1,38	1,85	2,11	+25,60%
DMS*	20,73	24,08	27,33	28,16	+35,84%
Batteries***	1,88	2,22	1,54	3,18	+69,15%
DEEE ***	107,2	116,14	131,29	127,9	+19,31%
TOTAL (en T)	3 820,23	4 164,95	3 710,53	3 779,55	-1,06%

*Tout-venant (DIB) : déchets non triés non recyclables (mobilier cassé type panière à linge, objets composites…)

* Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) aussi appelés Déchets Diffus Spécifiques (DDS) : produits dangereux (peintures, pesticides, solvants, acides…)

* Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE) : appareils électriques (frigo, TV, machine à laver…)

** Pneus : Poids d'un pneu de voiture (VL) 8 à 10 kg → 38 t en 2025 = environ 4 000 pneus VL

** Batteries : Poids d'une batterie de clôture : 5 à 15 kg → 3.18 t en 2025 ≈ 300 batteries en 2025

** DEEE : Poids d'un réfrigérateur : 60 à 80 kg ou d'un four : 25 à 40 kg
→ 128 t de DEEE (2025) = environ 1 800 frigos ou 3 000 à 4 000 petits appareils lourds

** Piles : Une pile AA : ~25 g → 2,1 t en 2025 = environ 80 000 piles
Les piles collectées en déchèterie sont triées puis recyclées dans des filières industrielles où leurs métaux (zinc, fer, nickel, cobalt, etc.) sont extraits et réutilisés comme matières premières pour fabriquer de nouveaux produits industriels.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

Gestion des déchets

Flux	Ordures ménagères	Tri sélectif	Verre	Déchèteries	Logique de gestion / présentation
Collecte	CCVO	CCVO	SLR / Mineris	Gardiennage CCVO	Collecte séparée des flux à la source (porte à porte + apport volontaire)
Transport	Valor Béarn / PAPREC	Valor Béarn / PAPREC	SLR	CCVO	Acheminement des flux vers les filières de traitement adaptées
Traitement principal	Incinération	Centre de tri Sévignacq-Thèze / Valor Béarn	Recyclage verrier	Valor Bearn, Repreneurs, Précilhon	Orientation des déchets vers valorisation matière ou énergétique
Exutoires principaux	UVE Lescar / Valor Béarn	Recyclage, repreneurs	OI Recycling	Éco-organismes (EcoMaison, Ecosystem, Dastri…) + Repreneurs (métal, bois…) + ESS (Secours Populaire, AFIHMAD, RESO)	Filières de recyclage, réemploi et responsabilité élargie du producteur
Valorisation	Production d'énergie	Recyclage matière	Recyclage matière	Réemploi + recyclage	Transformation des déchets en ressources (matière ou énergie)
Résidus	Enfouissement (non incinérés / arrêts UVE)	Refus de tri	–	–	Gestion des refus et déchets ultimes non valorisables

Développemenr des filières et maîtrise des coûts

Les filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) reposent sur le principe selon lequel les metteurs sur le marché (fabricants, distributeurs) financent la gestion de la fin de vie des produits qu'ils commercialisent, via des éco-organismes agréés. Ce dispositif permet de réduire la part des coûts supportée par les collectivités.

Actions menées en 2025 :

L'année 2025 a été marquée par un travail structurant des services pour optimiser l'intégration et le suivi des filières REP sur le territoire. Cela s'est traduit par :

• le suivi administratif et technique des filières existantes en déchèterie ;

• des réunions d'équipes concernant l'adaptation des pratiques de tri et de stockage aux exigences des éco-organismes ;

• le suivi des déclarations et des recettes auprès des éco-organismes;

• des visites de collectivités voisines, permettant de bénéficier de retours d'expérience concrets et d'affiner les conditions de déploiement, notamment en matière d'organisation des flux et de besoins en emprise foncière pour l'accueil de nouvelles filières.

Objectifs 2026 :

Renforcement des filières existantes et déploiement de nouvelles filières :

• ASL (Articles de Sport et de Loisirs) : équipements sportifs, vélos, matériel de plein air ;

• ABJ (Articles de Bricolage et de Jardin) : outillage, tondeuses, mobilier de jardin ;

• JJ (Jouets et Jeux) : jeux de société, jouets, équipements de loisirs pour enfants.

Ces développements visent à :

• réduire les coûts de traitement ;

• développer les recettes via les éco-organismes ;

• améliorer la valorisation des déchets collectés

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

PLPDMA*

- 9 ateliers « Jardin Zéro Déchet » et 142 habitants formés au compostage
- 106 composteurs distribués
- Plus de 200 élèves sensibilisés autour d'ateliers à destination des écoles primaires, et capsules vidéo mêlant élèves de primaire et collégiens.
- Environ 100 participants à l'opération Montagne Propre 2eme édition
- 589 kg de déchets collectés sur le secteur d'Anéou opération Montagne
- Plus de 130 tonnes détournées des déchèteries grâce aux acteurs de l'Économie Sociale et Solidaire

2 ateliers Repair Café (20+ participants)

2 ateliers Couture Zéro Déchet (10 participants)

1 atelier réparation de vélos (5 participants)

Visite des déchèteries et centre de tri (67 visiteurs)

La CCVO remercie la Région Nouvelle-Aquitaine pour son soutien financier aux actions de prévention des déchets menées sur le territoire, notamment dans le cadre des appels à projets « Accompagnement des territoires à la prévention et à la valorisation des déchets » et « Déploiement du tri à la source des biodéchets : compostage individuel et sensibilisation ».

Structures de l'ESS avec lesquelles la CCVO a conventionné

AFIHMAD (Association pour le Financement de l'Humanitaire à Madagascar) : association humanitaire engagée dans le soutien à des projets de santé, d'éducation et de développement à Madagascar. Dans le cadre de la convention avec la CCVO, elle favorise le réemploi solidaire des vélos.

Recyclerie Éco Solidaire d'Ossau (RéSO) : association locale qui collecte, valorise et revend des objets de seconde main afin de prolonger leur durée de vie. Elle contribue à la réduction des déchets, à la sensibilisation au réemploi et au développement de l'économie circulaire sur le territoire. Dans le cadre de la convention avec la CCVO, elle récupère différents flux issus des déchèteries, notamment du mobilier, du bois et divers objets réemployables, afin de leur offrir une seconde vie.

Comité Vallée d'Ossau du Secours populaire français : association de solidarité qui accompagne les personnes en situation de précarité à travers l'aide alimentaire, matérielle, vestimentaire et l'accès aux droits. La convention avec la CCVO permet de donner une seconde vie à des objets encore utilisables (vêtements, jouets, vaisselle, vélos…)

Sacs de précollecte

Dans le cadre de l'accompagnement des hébergements touristiques vers des pratiques plus éco-responsables, la CCVO, en partenariat avec l'Office de Tourisme de la Vallée d'Ossau, a mis à disposition des sacs de pré-collecte pour les emballages recyclables et le verre à destination des vacanciers. L'opération a été principalement déployée sur les secteurs d'Artouste et de Gourette en 2025, avec 300 sacs distribués. Réutilisables, ces sacs facilitent le tri des visiteurs et accompagnent les professionnels du tourisme dans la gestion des déchets de leurs hébergements.

** Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés*

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

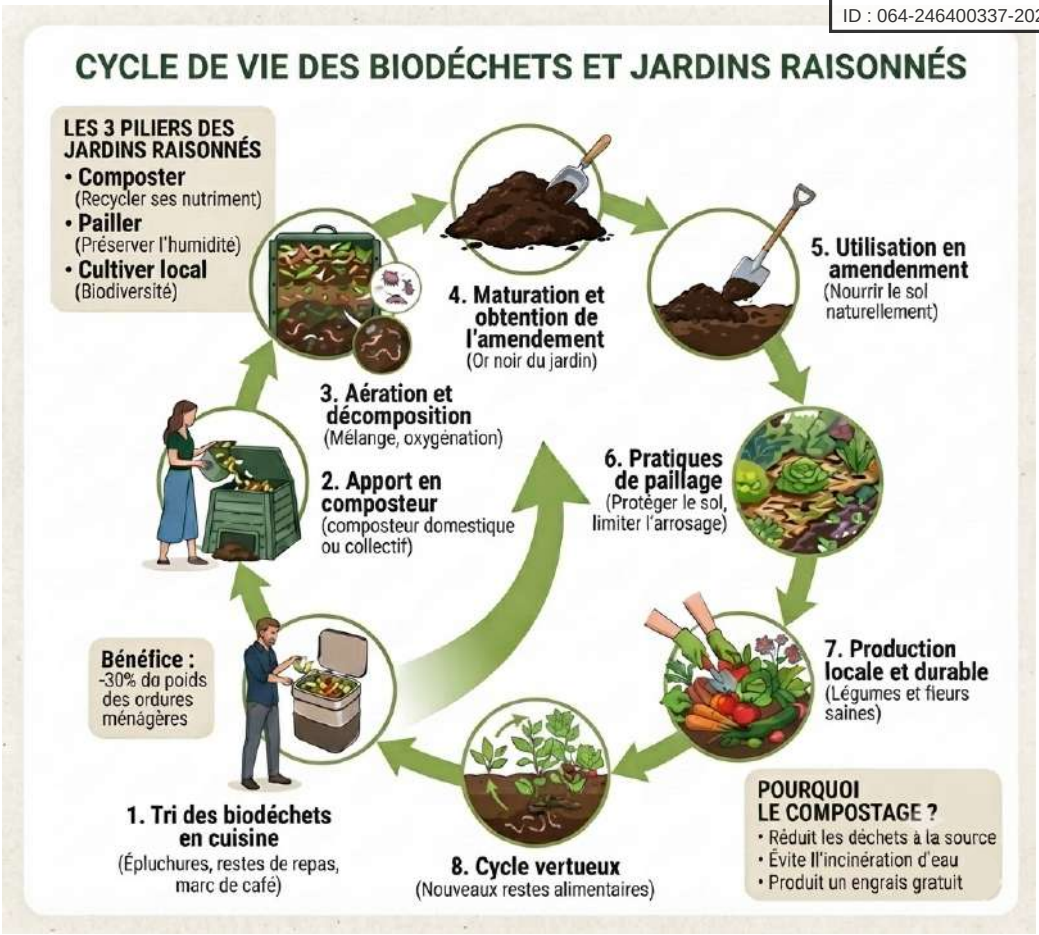

Déploiement du compostage et préparation de la stratégie biodéchets

La CC Vallée d'Ossau poursuit son engagement en faveur de la réduction des biodéchets grâce au développement du compostage de proximité.

En 2025, 9 ateliers « Jardin Zéro Déchet » ont permis de former 142 habitants aux bonnes pratiques de compostage et de jardinage au naturel. À l'issue de ces formations, 106 composteurs ont été distribués.

Un site pilote de compostage partagé a également été installé au Tiers-Lieu Le CoCoTiers afin d'expérimenter de nouvelles solutions de gestion collective des biodéchets.

Parallèlement, la Communauté de Communes a engagé les premières étapes de sa stratégie territoriale biodéchets afin de répondre aux obligations réglementaires tout en tenant compte des spécificités locales : habitat dispersé, territoire de montagne et forte fréquentation touristique.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

Montagne Propre

Après le succès de la première édition, l'opération Montagne Propre a été reconduite le samedi 20 septembre 2025 dans le cadre du World Cleanup Day, sur le secteur d'Anéou.

Près de 100 personnes, dont une vingtaine d'enfants, ont participé à cette journée citoyenne malgré l'éloignement géographique du site.

En seulement 1 h 30 de collecte, 589 kg de déchets ont été retirés du milieu naturel, dont près de 250 kg de ferraille. Cette mobilisation collective contribue à préserver les paysages et la biodiversité au cœur du Parc National des Pyrénées tout en sensibilisant les participants à l'impact des déchets abandonnés dans les espaces naturels.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

Sensibilisation et mobilisation du territoire

Tout au long de l'année, de nombreuses actions ont été proposées aux habitants afin d'encourager la réduction des déchets et le réemploi.

- interventions pédagogiques auprès des scolaires ;
- visites des installations de traitement des déchets ;
- Repair Cafés dédiés à la réparation du petit électroménager ;
- ateliers de réparation de vélos ;
- ateliers couture zéro déchet ;
- ateliers « Tout en récup' » autour de la création à partir de matériaux réemployés.
- Réalisation et la diffusion des capsules vidéo « Les enfants montrent l'exemple », mettant en scène de jeunes Ossalois autour des thématiques du tri, du compostage, du réemploi et de la consommation responsable.

Au total, les différentes actions de prévention et de sensibilisation menées en 2025 ont permis de toucher environ 550 personnes du territoire.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

Faits marquants

Plusieurs commissions Environnement ont réuni les élus communautaires au cours de l'année afin de partager l'avancement des dossiers et de leur apporter les éléments nécessaires à la prise de décisions adaptées aux enjeux et aux spécificités du territoire

Travail engagé autour du nouveau projet de service, permettant de moderniser et fluidifier notre service de collecte structuré. Les réflexions ont notamment porté sur le déploiement des colonnes aériennes et semi-enterrées (CSE), les zones d'améliorations prioritaires (ZAP), les contrôles d'accès en déchèterie, ainsi que l'adaptation des moyens de collecte

Le passage en C0,5 a été mis en place dans un contexte de taux de remplissage moyen des bacs d'ordures ménagères d'environ 33 %. Deux phases de tests menées en 2025 ont permis de valider le dispositif, mis en œuvre au 3 novembre 2025

La valorisation des biodéchets s'est poursuivie en 2025 avec 9 ateliers compostage réunissant 142 habitants, la distribution de 106 composteurs et plusieurs opérations de mise à disposition de broyat. La CCVO a également poursuivi ses pratiques de gestion différenciée et de jardinage raisonné.

Un livret d'information du SPGD a été distribué dans l'ensemble des boîtes aux lettres de la vallée. Il présentait les principales informations du service et comportait un calendrier personnalisé par commune, des collectes OM et Tri.

Les actions de prévention ont mobilisé plus de 500 habitants tout au long de l'année : formations au compostage, interventions scolaires, ateliers de réparation et de réemploi, visites pédagogiques et opérations citoyennes de ramassage des déchets en milieu naturel

L'opération citoyenne d'Anéou a été reconduite en 2025, mobilisant habitants et partenaires autour d'une action de nettoyage du site et d'un temps de convivialité visant à renforcer la sensibilisation à la réduction des déchets en milieu naturel.

Un nouveau règlement de collecte a été adopté afin de préciser les modalités d'organisation du service, les droits et obligations des usagers ainsi que les conditions de présentation et de collecte des déchets.

Un nouveau règlement de déchèterie a également été élaboré afin d'encadrer les conditions d'accès aux sites, les modalités de dépôt des déchets et les règles applicables aux usagers et aux professionnels.

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

Orientations

Le service poursuit sa transformation afin de répondre aux enjeux environnementaux, économiques et territoriaux.

La modernisation du service de collecte se poursuit, avec un plan de renouvellement du parc matériel (bennes, systèmes de levage), une organisation optimisée et une attention particulière portée aux conditions de travail des agents.

L'autonomie de la collecte est renforcée, notamment à travers la maîtrise des réparations et la révision progressive des marchés de traitement (verre en 2026, produits chimiques en 2027). En parallèle, le fonctionnement des déchèteries évolue : modernisation des installations, professionnalisation des gardiens, adaptation des horaires à la fréquentation, formalisation de l'accès des professionnels et développement des partenariats avec les associations locales (Recyclerie, Secours Populaire, Afihmad).

Ces évolutions s'accompagnent d'une intégration renforcée des éco-organismes, permettant d'améliorer la valorisation des déchets et d'en optimiser le financement.

Dans un contexte de hausse des coûts (traitement, carburant, prestations), la maîtrise budgétaire reste une priorité. Elle repose notamment sur la reprise de la redevance spéciale pour les professionnels assujettis, l'amélioration de la qualité du tri et la réduction des tonnages d'ordures ménagères résiduelles, plus coûteux à traiter.

La stabilisation des recettes passe également par une remise à jour de la redevance incitative et, à l'horizon 2027, par le développement d'une gestion structurée des déchets professionnels.

Le déploiement des solutions de tri des biodéchets se poursuit avec l'ambition d'une gestion de masse (les biodéchets représentent environ 30 % des ordures ménagères). Les actions s'orientent vers de nouveaux publics : délocalisation des ateliers compostage, livraison de composteurs à domicile, mise en place de composteurs collectifs dans les communes, et partenariat avec le CIAS et les auxiliaires de vie. Un travail spécifique est également engagé sur le refus de tri, accompagné d'actions de sensibilisation renforcées.

Plus largement, la prévention des déchets est renforcée à travers des actions de terrain visant à faire évoluer durablement les pratiques. Le service s'appuie sur des appels à projets pour développer ses capacités (notamment le financement d'un maître composteur à l'horizon 2027), et poursuit l'amélioration des points d'apports volontaires, avec le déploiement de colonnes aériennes et semi-enterrées, en priorisant les sites dégradés.

Enfin, une attention spécifique est portée aux zones touristiques, afin d'adapter le service aux fortes variations de fréquentation et garantir un niveau de qualité homogène tout au long de l'année.

Le service s'inscrit ainsi dans une logique d'amélioration continue, conciliant performance environnementale, qualité de service et maîtrise des dépenses publiques.

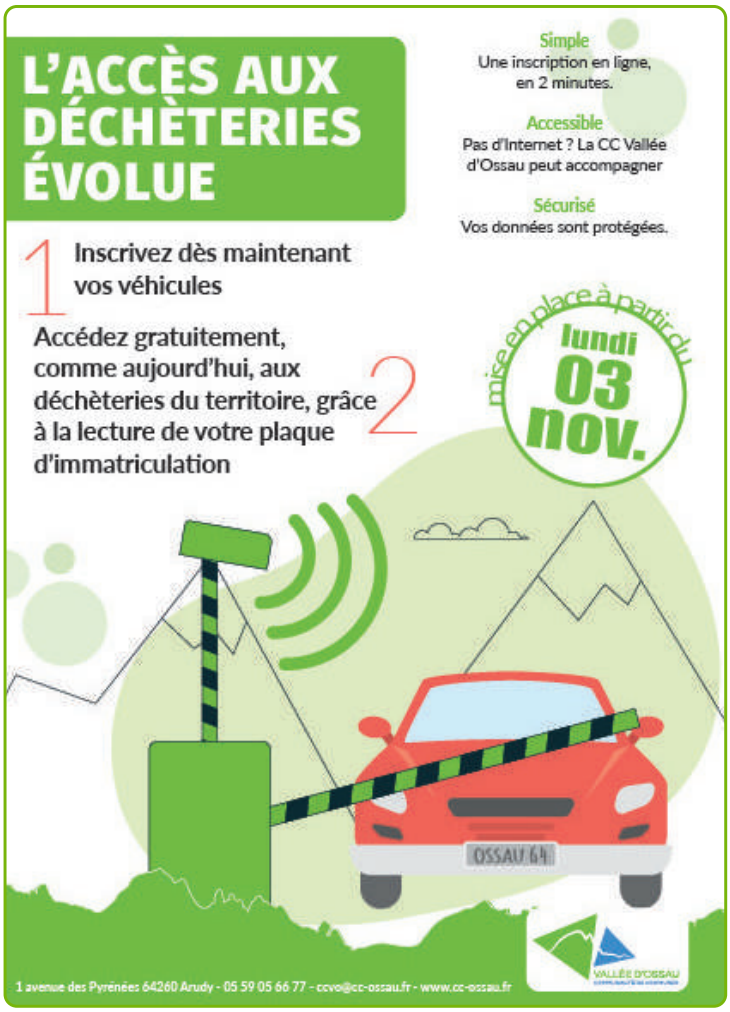

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 064-246400337-20261001-DEL_2026_107-DE

La Vallée d'Ossau

Communauté de Communes

Communauté de communes de la Vallée d'Ossau
1,avenue des Pyrénées • 64260 ARUDY
05 59 05 66 77 • ccvo@cc-ossau.fr
du lundi au vendredi • de 9h à 12h et de 14h à 17h

Restez connectés !

DISPONIBLE SUR Google Play

Télécharger dans l'App Store

valleeossau
ccvalleeossau
ccvalleedossau

cc-ossau.fr

Notre point commun